



Les solutions emplois formations formalités

CATALOGUE THEMATIQUE DES FORMATIONS 2009 - 2010

VICTORIA RTG - 1, rue de Stockholm – 75 008 PARIS

Téléphone : 01 44 70 70 82 - Mobile : 06 10 53 15 02 - Fax : 01 44 70 00 19

RCS PARIS : 497 839 316 – NAF : 804 C – SIRET : 497 839 316 00013

TVA intercommunautaire : FR 364 978 393 16 - SARL au Capital de 15 000 €

Membre d'un Centre de Gestion Agréé accepte le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom

Site internet : <http://www.victoria-rtg.fr> Email : contact@victoria-rtg.fr

ÉDITO

Les articles L 6111-1 et suivants du Code du travail prévoient que le salarié peut se former en tout ou partie pendant le temps de travail, quelles que soient la forme et la durée de son contrat de travail. Pendant la formation, son statut, c'est à dire sa rémunération, sa protection sociale, ses obligations à l'égard de son employeur ou encore le mode de prise en charge des coûts de la formation, dépend du cadre juridique dans lequel il se trouve (plan de formation de l'entreprise, CIF, DIF, VAE, etc.).

Afin de satisfaire vos besoins en matière de formation professionnelle, la société VICTORIA RTG décline des actions de formation qui se déroulent conformément aux objectifs préalablement définis. Nos programmes précisent les moyens pédagogiques et l'encadrement mis en œuvre, ainsi que le dispositif retenu pour suivre leur exécution et en apprécier les résultats.

Nous vous proposons des formations dans l'ensemble des secteurs de l'entreprise. Elles sont pratiques et permettent aux stagiaires d'acquérir ou de développer des compétences immédiatement opérationnelles dans leur environnement professionnel. Nos méthodes et supports pédagogiques correspondent au type d'apprentissage visé et au niveau d'apprentissage voulu (initiation, maîtrise, perfectionnement).

L'équipe pédagogique est constituée de professionnels : avocats, juristes, professeurs des Universités et des grandes écoles, experts comptables, consultants spécialisés, ex dirigeants d'entreprises, qui sont praticiens dans leur domaine spécifique, et recrutés pour leurs qualités pédagogiques.

Ainsi, ce sont près de deux cents stages ciblés qui vous sont proposés dans toute la France et à l'international.

Nos formations sont **inter entreprises** (sur nos sites) ou **intra entreprises** (dans vos locaux). De plus, nous réalisons des formations « sur mesure » pour répondre à une demande spécifique, ou directement sur votre poste de travail.

En tant que conseil, nous pouvons également vous prescrire une formation selon la problématique soulevée ou vous aider à diagnostiquer et satisfaire un besoin de formation.

La compétitivité et l'innovation des entreprises se font avec le développement des compétences des salariés et donc de la formation professionnelle continue. Se former pour évoluer durablement, c'est se former pour bâtir la performance, la productivité, et la réussite de l'entreprise.

Régine GILLET TCHOS

SOMMAIRE DES FORMATIONS

Juridique.	5
Gestion des Ressources Humaines.....	16
Management.....	18
Marketing.....	19
Diversité – inter culturalité.....	19
Fiscalité des entreprises et des associations.....	19
Services à la personne.....	19
Création et gestion des entreprises.....	20
Création et gestion des associations.....	20
Cession et reprise d’entreprises	20

TYPOLOGIE DES FORMATIONS

EN INTER ENTREPRISES SUR NOS SITES

- ☞ **des formations sur catalogue**
- ☞ **des journées sur nos thèmes ou sur l'actualité nationale, européenne, et internationale**
- ☞ **des matinales du droit, des ressources humaines, ou autre spécialité**
- ☞ **des soirées du droit, des ressources humaines, ou autre spécialité**
- ☞ **des forums et tables rondes sur nos thématiques**
- ☞ **des conférences sur l'actualité légale et jurisprudentielle**
- ☞ **des diagnostics et prescriptions des formations**
- ☞ **des conseils ad hoc en formation**

EN INTRA ENTREPRISES DANS VOS LOCAUX

- ☞ **des formations sur catalogue**
- ☞ **des formations sur mesure**
- ☞ **des formations individuelles ou collectives directement sur votre poste de travail**

RÉF	FORMATION	DURÉE JOURS	COÛT HT	PROFIL STAGIAIRE
JURIDIQUES				
DROIT PÉNAL DES AFFAIRES				
CFP1	Initiation au droit pénal des affaires	3	2000 €	Chef d'entreprise Directeur Responsable du service du personnel Juriste Salariés
CFP2	Maîtriser les fondamentaux du droit pénal des affaires	4	2400 €	Directeur Chef d'entreprise Responsable du service du personnel Juriste Salariés
CFP3	Dirigeants, maîtrisez le cadre réglementaire et les principaux risques en droit pénal des affaires	3	2000€	Chef d'entreprise Directeur Encadrement
CFP4	Pratique du contentieux en droit pénal du travail	2	2000 €	Directeur Chef d'entreprise Juriste Encadrement
DROIT DES SOCIÉTÉS				
CFP5	Initiation au droit des sociétés	3	2000 €	Directeur Chef d'entreprise juriste Encadrement Salariés
CFP6	Maîtriser les fondamentaux du droit des sociétés	4	2400 €	Directeur Chef d'entreprise juriste Encadrement Salariés
CFP7	Formalisme et rédaction des actes en droit des sociétés	3	3000 €	Directeur Chef d'entreprise juriste Encadrement
CFP8	Pratique du contentieux en droit des sociétés	2	2000 €	Chef d'entreprise Directeur Juriste Encadrement
CFP9	Maîtriser les procédés de restructuration des sociétés : Fusion / acquisition / cession/ prise de participation / privatisation	3	2000 €	Directeur Chef d'entreprise juriste Encadrement

CFP10	Maîtriser les effets de seuil légaux dans l'entreprise en droit des sociétés / du travail / fiscal / comptable	3	2000 €	Chef d'entreprise Directeur DRH juriste Encadrement
CFP11	Dirigeant d'entreprise : connaître votre statut social, juridique, et fiscal / votre responsabilité pénale, civile, et fiscale	5	3000 €	Directeur Chef d'entreprise
DROIT COMMERCIAL				
CFP12	Initiation au droit commercial	3	2000 €	Directeur Chef d'entreprise juriste Encadrement Salariés
CFP13	Maîtriser les fondamentaux du droit commercial	4	2400 €	Directeur Chef d'entreprise juriste Encadrement Salariés
CFP14	Formalisme et rédaction des actes en droit commercial	3	3000 €	Directeur Chef d'entreprise juriste Encadrement
CFP15	Pratique du contentieux en droit commercial	2	2000 €	Directeur Chef d'entreprise juriste Encadrement
RECOUVREMENT DES CRÉANCES COMMERCIALES				
CFP16	Maîtriser la réglementation, le formalisme et la rédaction des actes en matière de recouvrement des créances commerciales	3	3000 €	Dirigeants Juriste Encadrement Responsable et salariés d'un service de recouvrement
DROIT DE LA CONCURRENCE				
CFP17	Maîtriser les fondamentaux du droit de la concurrence	4	2400 €	Directeur Chef d'entreprise juriste Encadrement Salariés
DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE				
CFP18	Initiation au droit de la propriété intellectuelle	3	2000 €	Directeur Chef d'entreprise juriste Encadrement Salariés
CFP19	Maîtriser les fondamentaux du droit de la propriété intellectuelle	4	2400 €	Directeur Chef d'entreprise juriste Encadrement & Salariés

DROIT DES CONTRATS				
CFP20	Initiation au droit des contrats	3	2000 €	Directeur Chef d'entreprise juriste Encadrement Salariés
CFP21	Maîtriser les fondamentaux du droit des contrats	4	2400 €	Directeur Chef d'entreprise juriste Encadrement Salariés
CFP22	Formalisme et rédaction des actes en droit des contrats	4	4000 €	Directeur Chef d'entreprise Juriste / Encadrement
PROCÉDURES COLLECTIVES				
CFP23	Maîtriser la nouvelle réglementation des procédures collectives	4	2400 €	Directeur Chef d'entreprise Juriste, Encadrement
MARCHÉS PUBLICS				
CFP24	Maîtriser la réglementation et la pratique des marchés publics	3	2000 €	Directeur Chef d'entreprise Responsable des marchés Juriste Encadrement
CFP25	Maîtriser efficacement le montage d'un dossier de marché public (DCE)	2	2000 €	Directeur Chef d'entreprise Responsable des marchés Juriste Encadrement
CONTENTIEUX JUDICIAIRE				
CFP26	Pratique du contentieux civil	3	3000 €	Directeur Chef d'entreprise Juriste
CFP27	Pratique du contentieux pénal	3	3000 €	Directeur Chef d'entreprise Juriste
CFP28	Pratique du contentieux administratif	3	3000 €	Directeur Chef d'entreprise Juriste
CFP29	Pratique du contentieux en droit communautaire	3	3000 €	Directeur Chef d'entreprise Juriste
ORGANISATION JUDICIAIRE				
CFP30	Maîtriser les fondements et le fonctionnement des juridictions nationales, européennes et internationales	3	3000 €	Directeur Chef d'entreprise Juriste Encadrement

RESSOURCES HUMAINES

DROIT DU TRAVAIL

I - Les relations individuelles de travail

L'accès à l'emploi

CFP31	Initiation au droit du travail	3	2000 €	Tout public
CFP32	Maîtriser les fondamentaux du droit du travail	4	2400 €	Tout public
CFP33	Maîtriser les points clés du droit du travail pour les managers	4	2400 €	Responsable d'une équipe Responsable d'un service
CFP34	Maîtriser les points clés du droit du travail pour la fonction ressources humaines	4	2400 €	DRH Chef d'entreprise RRH Responsable du service du personnel Salariés des RH
CFP35	Maîtriser la réglementation de l'embauche des salariés en France	1	1000 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel
CFP36	Mobilité internationale : maîtriser : la réglementation / le formalisme / la gestion des contrats de travail internationaux des salariés expatriés ou détachés à l'étranger	4	2400 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Juriste
CFP37	Maîtriser les exonérations de charges sociales et les différentes aides à l'embauche	3	2000 €	Chef d'entreprise Juriste Directeurs Gérants RRH Responsable d'un service du personnel
CFP38	Maîtriser les différents contrats de travail à la disposition de l'entreprise (CDI CDD CTT CNE)	2	2000 €	Chef d'entreprise DRH Responsable du service du personnel Salariés des RH
CFP39	Maîtriser la gestion des contrats en alternance : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation	1	1000 €	Chef d'entreprise Juriste Responsable du service du personnel Salariés des RH
CFP40	Maîtriser la rédaction des contrats de travail de droit commun et d'exception	2	1600 €	Chef d'entreprise DRH Responsable du service du personnel & Juriste

CFP41	Maîtriser la conclusion et la rédaction du contrat de travail à temps partiel	1	1000 €	DRH Responsable du service du personnel Juriste
CFP42	Maîtriser l'insertion et la modification des clauses dans le contrat de travail	2	1600 €	Chef d'entreprise DRH Responsable du service du personnel Juriste
CFP43	Maîtriser la réglementation sur la modification du contrat de travail et le changement des conditions de travail	2	1600 €	Chef d'entreprise DRH Responsable du service du personnel, Juriste
CFP44	Maîtriser la réglementation des stages en entreprises	1	1000 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Juriste
CFP45	Maîtriser les enjeux et les conséquences du télé travail ou travail à distance	1	1000€	Chef d'entreprise DRH Responsable d'un service du personnel
CFP46	Maîtriser les formes illicites d'emploi et leurs conséquences : prêt de la main d'œuvre (sous-traitance, prestation de service, externalisation) / travail dissimulé / cumul illicite d'emploi	2	1600 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Juriste
CFP47	Protéger les libertés individuelles dans l'entreprise : harcèlement moral / harcèlement sexuel / Discriminations / égalité de salaire / cyber surveillance / Internet / courrier électronique / badge /pointeuse biométrique	2	1600 €	Chef d'entreprise Directeur DRH Responsable de service Responsable des relations sociales Membre des institutions représentatives du personnel
CFP48	Lutter contre les atteintes aux droits des personnes dans l'entreprise : la discrimination	1	1000 €	Chef d'entreprise Directeur DRH Responsable de service
CFP49	Lutter contre les atteintes aux droits des personnes dans l'entreprise : le harcèlement moral et le harcèlement sexuel	1	1000 €	Directeur Gérant Chef d'entreprise DRH Responsable de service
CFP50	Lutter contre les atteintes aux droits des personnes dans l'entreprise : la cyber surveillance / Internet / SMS / courrier électronique / autres supports dérivés des NTIC	1	1000 €	Chef d'entreprise Directeur DRH Responsable de service

CFP51	Gérer les principales causes de suspension du contrat de travail (1) : maternité/maladie /accident non professionnel / inaptitude physique	2	1600 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Juriste
CFP52	Gérer les principales causes de suspension du contrat de travail (2) : accident de travail / accident de trajet / maladies professionnelles	1	1000 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Juriste
CFP53	Maîtriser les recours de l'employeur contre le salarié en arrêt maladie	1	1000 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Juriste
CFP54	Maîtriser la nouvelle réglementation sur le handicap	1	1000 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Juriste
CFP55	Gérer les conséquences sociales en cas de restructuration d'entreprises	1	1000 €	DRH RRH Responsable du service du personnel Juriste
<i>La rupture du contrat de travail</i>				
CFP56	Maîtriser les moyens de rupture du contrat de travail autres que le licenciement	1	1000 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Juriste
CFP57	Eviter les licenciements prohibés par la loi	1	1000 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Juriste
CFP58	Gérer la démission et la prise d'acte de la rupture par le salarié	1	1000 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Juriste
CFP59	Gérer le licenciement d'un salarié pour motif individuel	1	1000 €	Chef d'entreprise, DRH, RRH Responsable du service du personnel, Juriste

CFP60	Maîtriser le nouveau droit du licenciement pour motif économique	2	1600 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Juriste
CFP61	Entreprendre les mesures sociales d'accompagnement lors d'un licenciement pour motif économique. Répondre au contrôle judiciaire sur la recherche de la cause réelle sérieuse du LPME	2	1600 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Juriste
CFP62	Maîtriser le contenu et l'élaboration du plan de sauvegarde de l'emploi lors d'un licenciement pour motif économique	1	1000 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Juriste
CFP63	Maîtriser l'apurement des comptes suite à la rupture du contrat de travail	1	1000 €	Chef d'entreprise, DRH, RRH Responsable du service du personnel, Juriste
II - Les relations collectives de travail				
Représentation collective et Institutions Représentatives du Personnel dans l'entreprise				
CFP64	Maîtriser les points clés du droit du travail pour les représentants du personnel	4	2400 €	Délégués syndicaux Délégué du personnel Membre du CE Membre du CHSCT
CFP65	Maîtriser la mise en place, le fonctionnement et la protection des instances représentatives du personnel (DP/DS/DUP/CE/CHSCT)	3	2000 €	DRH RRH Responsable du service du personnel Juriste
CFP66	Le comité d'entreprise : rôle, fonctionnement et activités	2	1600 €	DRH, RRH Responsable du service du personnel Responsable des relations sociales juriste
CFP67	Maîtriser le nouveau rôle du CE en matière de formation professionnelle	1	1000 €	Membre du CE Responsable du service du personnel Responsable des relations sociales, juriste
CFP68	La formation des élus du CE	1	1000 €	Membre du CE
CFP69	La consultation du CE	1	1000 €	DRH RRH Chef d'entreprise, juriste
CFP70	Maîtriser les moyens du CE face aux restructurations et plans sociaux	1	1000 €	Membre du CE
CFP71	Secrétaire du CE : maîtriser vos attributions	2	1600 €	Secrétaire du CE

CFP72	Trésorier du CE : comment gérer le budget et la comptabilité du CE	2	1600 €	Trésorier du CE Membre du CE
CFP73	Maîtriser la présidence du CE	1	1000 €	Président du CE Chef d'entreprise DRH
CFP74	Maîtriser le rôle et le fonctionnement du CHSCT	1	1000 €	Responsable du personnel Membre du CHSCT RRH Représentant de l'employeur Médecin du travail
CFP75	Formation des membres du CHSCT	1	1000 €	Membre du CHSCT
CFP76	Maîtriser la présidence du CHSCT	1	1000 €	Président du CHSCT Directeur Chef d'entreprise
CFP77	Maîtriser la gestion des relations avec les délégués du personnel et les délégués syndicaux	2	1600 €	Dirigeant RRH
CFP78	Délégué du personnel : comment maîtriser votre mandat	1	1000 €	DP
CFP79	La délégation unique du personnel (DUP)	2	1600 €	Membre DUP entreprise < 200 salariés
CFP80	Délit d'entrave aux IRS dans l'entreprise Délit d'entrave à la liberté du travail	1	1000 €	Responsable des relations sociales Chef d'entreprise DRH RRH
CFP81	Maîtriser l'organisation et le contentieux des élections professionnelles dans l'entreprise	3	2000 €	DRH Responsable service du personnel Responsable des relations sociales
CFP82	Maîtriser le droit commun des conventions collectives : conditions de validité / révision / application / articulation de la loi et de la convention collective	3	2000 €	DRH RRH Salarié des RH collaborateur paye
<i>Négociations et Conventions Collectives</i>				
CFP83	Maîtriser les dispositions et la pratique de votre convention collective	3	2000 €	Directeur Chef d'entreprise DRH, RRH Salarié des RH Collaborateur paye
CFP84	Maîtriser : les 3 niveaux de négociation collective en France / les règles spécifiques à la convention collective de branche, d'entreprise, de groupe / la CC légiférante	2	1600 €	DRH RRH Salarié des RH Collaborateur paye
CFP85	Maîtriser la réglementation de la dénonciation et la mise en cause des conventions collectives	1	1000 €	DRH, RRH, Responsable service du personnel / salariés

CFP86	Maîtriser les obligations de négocier dans l'entreprise : la négociation annuelle obligatoire (NAO) cadre et enjeux	1	1000 €	Directeur Chef d'entreprise DRH / RRH Responsable service du personnel IRP
CFP87	Maîtriser la conduite de la négociation avec les partenaires sociaux	1	1000 €	Directeur Chef d'entreprise DRH / RRH Responsable des relations sociales IRP
CFP88	Maîtriser le sort des conventions collectives et accords collectifs en cas de transfert de l'entité économique	1	1000 €	Directeur Chef d'entreprise DRH / RRH Responsable des relations sociales IRP
CFP89	Maîtriser la gestion des usages d'entreprise, accord atypique et engagement unilatéral de l'employeur	1	1000 €	Directeur Chef d'entreprise DRH RRH
<i>Pouvoir disciplinaire dans l'entreprise</i>				
CFP90	Maîtriser le contenu, la rédaction et le contrôle du règlement intérieur	1	1000 €	Directeur Chef d'entreprise
<i>Temps de travail</i>				
CFP91	Maîtriser la réglementation et l'application du temps de travail	2	1600 €	DRH RRH Collaborateur paye
<i>Salaire et participation</i>				
CFP92	Maîtriser la réglementation et la pratique du salaire	1	1000 €	DRH DAF RRH Salariés des HR / paye
CFP93	Maîtriser la participation financière des salariés : participation / intéressement / épargne salariale (PEE PEI PERCO) / actionnariat salarié	3	2000 €	DRH DAF RRH Salariés des HR / paye
<i>Formation professionnelle continue</i>				
CFP94	Maîtriser le nouveau cadre juridique et financier de la formation professionnelle	3	2000 €	DRH RRH Responsable du service du personnel Responsable de la formation
CFP95	Maîtriser l'ingénierie de financement de la formation professionnelle	2	1600 €	DRH RRH Responsable du service du personnel Responsable de la formation

<i>Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail</i>				
CFP96	Maîtriser les points clés des obligations de l'entreprise en matière de santé, sécurité et prévention	4	2400 €	Chef d'entreprise DRH Responsable des relations sociales Encadrement
CFP97	Maîtriser la réglementation et l'application des règles d'hygiène et de sécurité au travail	4	2400 €	Directeur Chef d'entreprise DRH Membre du CHSCT Responsable sécurité Médecin du travail
CFP98	Maîtriser l'évaluation des risques professionnels (ERP) et la rédaction du document unique	2	1600 €	DRH Chef d'entreprise Membre du CHSCT Responsable sécurité Médecin du travail Encadrement
CFP99	Maîtriser la construction et la mise en oeuvre d'une politique de sécurité dans l'entreprise	1	1000 €	DRH Membre du CHSCT Responsable sécurité
CFP100	Maîtriser l'établissement du plan de prévention et du protocole de sécurité	2	1600 €	DRH Membre du CHSCT Responsable sécurité
CFP101	Maîtriser les attributions, le fonctionnement et la saisine de l'inspection du travail	1	1000 €	Directeur Chef d'entreprise DRH Membre du CHSCT Médecin du travail Responsable sécurité
CFP102	Maîtriser les différents contrôles de l'inspecteur du travail et les recours contre ses décisions	1	1000 €	Directeur Chef d'entreprise DRH Membre du CHSCT Médecin du travail Responsable sécurité
CFP103	Maîtriser les visites légales dans l'entreprise : le CHSCT/ l'inspecteur du travail / l'inspecteur URSSAF / le médecin du travail	2	1600 €	Directeur Chef d'entreprise DRH Membre du CHSCT Médecin du travail Responsable sécurité
CFP104	Maîtriser les responsabilités des dirigeants et de l'employeur en matière d'hygiène et de sécurité	1	1000 €	Directeur Chef d'entreprise DRH Encadrement
<i>Conflits et Litiges du travail</i>				
CFP105	Gestion de la grève et de ses conséquences	1	1000 €	Directeur Chef d'entreprise, DRH Responsable de service

CFP106	Maîtriser le contentieux prud'homal	1	1000 €	Directeur Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Responsable des relations sociales Responsable syndical
CFP107	Maîtriser le contentieux judiciaire et administratif en droit du travail	1	1000 €	Directeur Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Responsable des relations sociales Responsable syndical
DROIT DE LA SÉCURITÉ ET PROTECTION SOCIALE				
CFP108	Initiation au droit de la sécurité et protection sociale	3	2000 €	Tout public
CFP109	Maîtriser l'assujettissement au régime général de la SS : assiette des cotisations / frais professionnels / calcul et règlement des cotisations	3	2000 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Juriste
CFP110	Maîtriser la gestion des prestations sociales et les relations sociales avec les différents organismes de sécurité sociale	1	1000 €	Chef d'entreprise DRH, RRH Responsable du service du personnel Juriste
CFP111	Maîtriser la gestion et la réparation des risques professionnels accidents du travail et maladies professionnelles	1	1000 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Juriste Responsable syndical
CFP112	Maîtriser la gestion des frais professionnels	1	1000 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Juriste
CFP113	Maîtriser les règles de mise en œuvre d'un régime de prévoyance complémentaire	2	1600 €	Chef d'entreprise DRH, RRH Responsable du service du personnel /Juriste Représentant syndical

CFP114	Maîtriser les régimes de retraite obligatoire et complémentaire	2	1600 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Juriste Représentant syndical
CFP115	Maîtriser la gestion des fins de carrière	2	1600 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Juriste Représentant syndical
CFP116	Maîtriser les régimes de solidarité	2	1600 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Juriste Représentant syndical
CFP117	Maîtriser le contrôle et le redressement URSSAF	1	1000 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Juriste
CFP118	Maîtriser le contentieux de la sécurité sociale	2	1600 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Juriste
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES				
CFP119	Gestion du recrutement du personnel	3	2000 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Salariés des RH Juriste
CFP120	Techniques du recrutement du personnel	2	1600 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Salariés des RH Juriste

CFP121	Administration du personnel	5	3000 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Salariés des RH Juriste
CFP122	Gestion de la diversité des salariés dans l'entreprise	4	3000 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Juriste
CFP123	Contribution de la fonction RH à la performance globale des entreprises	3	2000 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Salariés des RH Juriste
CFP124	Stratégies et politiques de rémunération	2	1600 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Salariés des RH Juriste
CFP125	De la gestion prévisionnelle des RH à la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences	3	2000 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Salariés des RH Juriste
CFP126	Formation professionnelle continue et développement des compétences dans l'entreprise	3	2000 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Salariés des RH Juriste
CFP127	Comment le contrôle de gestion, et la gestion des RH contribuent à la performance des entreprises	3	2000 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Salariés des RH Juriste

CFP128	Systèmes d'Information et Ressources Humaines	2	1600 €	Chef d'entreprise DRH RRH Responsable du service du personnel Salariés des RH /juriste Juriste
CFP129	Réalités et Enjeux de la protection sociale pour la GRH	2	1600 €	Chef d'entreprise DRH / RRH Responsable du service du personnel Salariés des RH Juriste
CFP130	Gérer la motivation des salariés au travail	2	1600 €	DRH RRH Responsable du service du personnel Encadrement
CFP131	Réduire son taux d'absentéisme	1	1000 €	DRH Membre du CHSCT Médecin du travail Responsable sécurité
CFP132	Diagnostiquer, prévenir le stress et les risques psychosociaux au travail	1	1000 €	DRH Membre du CHSCT Médecin du travail Responsable sécurité
CFP133	Prévenir, gérer, les conflits sociaux et les tensions dans l'entreprise	2	1600 €	Responsable relations sociales Chef d'entreprise DRH /RRH
CFP134	La médiation en entreprise	1	1000 €	DRH Responsable service du personnel Responsable relations sociales
MANAGEMENT				
CFPS101	Maîtriser vos Tableaux de Bord de Pilotage d'Activité	2	1600	Responsables d'entité opérationnelle ou fonctionnelle Directeurs, Chefs de service.
CFPS102	Managers, sachez coacher vos équipes de collaborateurs	2	1600	Encadrement, Dirigeants ou cadres expérimentés, Manager
CFPS103	Maîtriser L'Encadrement De Vos Equipes	4	2400	Encadrement
CFPS104	Pratique de la Conduite de projet	2	1600	Gestionnaire de projet
CFPS105	Pratique du Codéveloppement des Activités professionnelles	1	1700	Dirigeants Encadrement Maîtrise

CFPS106	Techniques d'animation de réunions pour dirigeants	2	1600	Dirigeants expérimentés Responsables des IRP (CE DP DS CHSCT) Consultant Chef de projet, Chef de produit Chef de service
CFPS107	Maîtriser la Conduite de réunion	2	1600	Managers, encadrement
MARKETING - VENTE				
CFPS102	Maîtriser le Marketing Produits	4	2400	Cadre commercial Gérant d'entreprise
CFPS103	Maîtriser la Prospection commerciale	3	2000	Commerciaux terrains Cadres commerciaux Pré-requis : Plan Net
CFPS104	Pratique de la stratégie commerciale de votre activité	4	2400	Cadre commercial Gérant d'entreprise
CFPS105	Pratique du marketing de votre activité	3	2000	Commerciaux terrains cadres commerciaux Pré-requis : Plan Net
DIVERSITÉ - INTERCULTURALITÉ				
CFPS301	Réglementation de la main d'œuvre étrangère en France	2	1600	DRH / RRH Responsable du service du personnel Encadrement
CFPS302	Management de la diversité et de l'inter culturalité	3	2000	DRH / RRH Responsable du service du personnel Encadrement
FISCALITÉ DES ENTREPRISES ET DES ASSOCIATIONS				
CFPS401	Maîtriser la fiscalité des entreprises	3	2000	Gérants Services fiscaux et comptables Encadrement
CFPS402	Maîtriser la fiscalité des associations	1	500	Responsables associatifs
SERVICES A LA PERSONNE				
CFPS501	Réussir sa création d'entreprise de services à la personne	10	2000	Créateur d'entreprise de SAP
CFPS502	Gestion des Ressources Humaines des Services à la Personne	3	600	Gérant d'entreprise de SAP

CFPS503	Gestion financière, comptabilité, paie et fiscalité des Services à la Personne	2	400	Gérant d'entreprise de SAP
CFPS504	Marketing Commercial et Vente des Services à la Personne	2	400	Gérant d'entreprise de SAP
CFPS505	Management des Services à la Personne	2	400	Gérant d'entreprise de SAP
CFPS506	Communication des entreprises de services à la personne	1	300	Gérant d'entreprise de SAP
CFPS507	Formation professionnelle et validation des acquis de l'expérience dans les entreprises de services à la personne	2	400	Gérant d'entreprise de SAP
CFPS508	Atelier Rédaction de documents professionnels	1	300	Gérant d'entreprise de SAP

CRÉATION ET GESTION DES ENTREPRISES

CFPS601	Réussir sa création d'entreprise commerciale	10	2000	Tout public
CFPS602	Réussir sa création d'entreprise au féminin	10	2000	Public féminin
CFPS603	Public en insertion, comment réussir sa création d'entreprise	10	2000	Public en insertion
CFPS604	Public issu de l'immigration, comment réussir sa création d'entreprise	10	2000	Public migrants
CFPS605	Se mettre à son compte avec le statut d'Auto Entrepreneur	1	300	Tout public
CFPS605	Atelier de l'idée au projet de création d'entreprise	1	300	Tout public
CFPS606	Atelier Rédaction de documents professionnels	1	300	Gérant d'entreprise

CRÉATION ET GESTION DES ASSOCIATIONS

CFPS701	Création, gestion et dissolution d'une association loi 1901	1	350	Tout public
---------	---	---	-----	-------------

CESSION ET REPRISE D'ENTREPRISES

CFPS801	Cession des entreprises commerciales	10	4000	Chefs d'entreprises
CFPS802	Reprise des entreprises commerciales	10	4000	Chefs d'entreprises

I - CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de ventes prévalent sur tout autre document, sauf dérogation formelle et expresse de la part de VICTORIA RTG

Article 1 – DE L'INSCRIPTION

Pour participer à nos formations, il suffit de remplir le bulletin d'inscription et de le retourner par courrier ou par fax à notre adresse.

Dès réception de votre bulletin d'inscription nous vous adressons une convention de formation en double exemplaire.

Un exemplaire signé par votre responsable formation doit nous parvenir dans les plus brefs délais. Un programme détaillé vous est alors expédié.

15 jours avant le début de la formation vous recevrez une convocation mentionnant la date, les lieux, les horaires et les modalités pratiques. Le jour de la formation, vous devez impérativement être muni de votre convocation et signer la feuille de présence.

Après la formation une attestation de présence est adressée au responsable du service formation après un stage inter entreprises.

Pour des stages inter entreprises la facture est annexée à la convention de stage. Pour des formations intra entreprises une facture d'acompte est envoyée, suivie des factures mensuelles successives.

Article 2 – DES TARIFICATIONS REGLEMENTS ET PENALITES DE RETARD

Nos pris sont mentionnés hors taxes et doivent être majorés du taux de la TVA en vigueur.

Toute formation à laquelle le stagiaire ne s'est pas présenté ou a commencée est due en intégralité.

La société VICTORIA RTG se réserve le droit de disposer des places retenues par le client tant que les frais d'inscription n'ont pas été réglés.

Les factures sont payables à l'inscription, comptant, sans escompte, par chèque ou virement à l'ordre de la société VICTORIA RTG.

Les tarifs peuvent être dégressifs en cas d'inscriptions multiples.

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur nos factures donne lieu à des pénalités de retard égales à 1.5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

La restauration est comprise dans le prix du stage pour les formations inter entreprises.

Pour les formations intra –entreprises ou sur mesure

Nous établissons un document contractuel personnalisé reprenant les besoins de formation, les conditions d'exécution financières et matérielles.

Un acompte de 30 % est préalablement versé à la commande il reste acquis à la société VICTORIA RTG en cas de renonciation du client.

Le complément est dû au fur et à mesure de l'avancement des formations.

La société VICTORIA RTG se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours en cas de non paiement intégrale d'une facture échue et ceci après une mise en demeure restée sans effet au bout de 5 jours ouvrables.

Payement par un OPCA

Il appartient au stagiaire de faire une demande de prise en charge **avant le début** de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.

Le stagiaire règle le reliquat d'une prise en charge partielle. Il sera facturé de l'intégralité du coût de la formation si au 1^{er} jour du stage la société VICTORIA RTG n'a pas reçu de prise en charge de son OPCA. Les avoirs seront remboursés le cas échéant.

Article 2- bis DE LA TARIFICATION SPECIALE

Un tarif spécial peut être accordé aux :

- Très petites entreprises
- Petites et moyennes entreprises
- Associations
- Grands comptes en fonction du volume des achats

Article 3 - DES REFUS

La société VICTORIA RTG se réserve le droit

- de refuser l'inscription d'un client pour motif légitime
- d'exclure pendant la formation tout stagiaire au comportement à risque
- d'exclure sans indemnités tout stagiaire qui aurait produit des fausses déclarations lors de son inscription
- de ne pas satisfaire une commande actuelle tant que la précédente n'a pas été réglée

Article 4 - DES ANNULATIONS REPORTS ET REMPLACEMENTS

Toute annulation d'une formation doit nous parvenir par **lettre recommandée**

Stages inter entreprise

L'annulation donne lieu à remboursement ou à un avoir intégral si le courrier nous est parvenu 15 jours avant la formation. Au delà de ce délai, 50 % du montant de la participation ou 100 % en cas d'annulation le jour de même de la Formation, sera retenue à titre d'indemnité forfaitaire quelque soit la cause de l'annulation. Ce dédit ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

Stages intra entreprise

Quelque soit la cause de l'annulation, si elle intervient 15 jours ouvrables avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 6 mois, l'acompte de 30 % du montant de la participation sera porté au crédit du stagiaire sous forme d'avoir imputable sur une formation future.

Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 6 mois, l'acompte restera acquis à la société VICTORIA RTG à titre d'indemnité forfaitaire.

Les remplacements de participants sont acceptés, à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du nouvel inscrit

Par ailleurs si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques la société VICTORIA RTG, se réserve le droit d'annuler cette session au plus tard une semaine avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, à votre convenance, un avoir sera établi

La société VICTORIA RTG se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un intervenant, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Article 5 - DE LA RESPONSABILITE ET DES INDEMNITES

L'employeur ou le stagiaire s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de VICTORIA RTG ou des participants. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré VICTORIA RTG pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le participant, et, contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que VICTORIA RTG ne puisse être recherchée ou inquiétée.

Article 6 - DE LA CONFIDENTIALITE

Il est interdit au stagiaire de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de présenter, de commercialiser ou de diffuser à des collègues de travail non participants aux formations VICTORIA RTG ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de VICTORIA RTG ou de ses ayants droits.

Article 7 - DE L'INFORMATIQUES ET DES LIBERTES

Les informations personnelles qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription. Elles sont destinées exclusivement à la société VICTORIA RTG. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, et d'opposition.

Article 8 - DE LA LOI APPLICABLE

Les conditions générales et tous les rapports entre la société VICTORIA RTG et ses clients relèvent de la loi française

Article 9 - DES ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas en cas de litige avec un client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société VICTORIA RTG qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Article 10 - ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par la société VICTORIA RTG au cabinet de
Me Yannick LUCE Avocate au barreau de Paris - 41 boulevard Henri IV – 75004 Paris.

II - MODALITES PRATIQUES

Inscription et convention de formation

- Quelques jours après réception de votre bulletin d'inscription nous vous confirmons votre inscription par courrier annexé d'une convention de formation en double exemplaire.
- Un exemplaire signé par votre responsable formation doit nous parvenir dans les plus brefs délais.
- Un programme vous est également expédié

Convocation au stage

15 jours avant le début du stage une convocation vous est adressée mentionnant la date, les lieux, les horaires, les moyens d'accès.

Horaires

Les formations débutent à 9 H du matin et se termine entre 17 H – 18 H
Accueil petit déjeuner 8H 15

Lieux de formation

Nos formations ont lieu dans les Hôtels du réseau ACCOR (Sofitel, Mercure, Novotel)

Transports tarif réduit

SNCF / AIR France / RATP
Nous en faire la demande pour bénéficier de la réduction

Restauration

Petit déjeuner, déjeuner, café et goûter à volonté
Les frais de repas sont inclus dans le prix de la formation. La restauration se fait sur place

Hébergement

Vous avez la possibilité d'être hébergé sur les lieux du stage à des prix aménagés

Annulation report et abandon

La société VICTORIA RTG se réserve le droit d'annuler une session pour des raisons pédagogiques faute d'un nombre suffisant de participants. Nous vous contacterons 15 jours avant la date du stage pour vous en informer et vous proposer d'autres sessions.
Toute annulation de votre part doit nous parvenir par écrit au mois 15 jours avant la date du stage.

Attestation de présence

Muni de sa convocation, chaque stagiaire est invité à signer les feuilles d'émargement qui attestent de sa présence, ceci au début de chaque demi-journée.
Après la formation une attestation de présence est adressée au responsable du service formation après un stage inter entreprises.

Attestation de suivi de stage

Elle vous est automatiquement délivrée et adressée après le stage.

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION

Code et titre du stage.....
Date.....Durée.....
Pays.....Ville.....
Prix HT.....Prix TTC.....

PARTICIPANT

Titre M. Mme Mlle.....
Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
Service.....
Adresse personnelle.....
Téléphone.....
E-mail.....

ENTREPRISE

Dénomination.....
Adresse.....
Code postal.....Ville.....
Pays.....
Téléphone.....Fax.....
E-mail.....
N°SIRET.....Code APE / NAF.....
Effectif.....
Nom du responsable de la formation.....
Nom du responsable du dossier d'inscription.....
Fonction.....
Adresse de facturation (si différente).....

OPCA

Adresse.....
Nom du contact.....
Téléphone.....
E-mail.....
Date de l'accord de la prise en charge.....
Montant de la prise en charge.....

RÈGLEMENT

Votre règlement est à adresser à l'ordre de VICTORIA RTG - 1- rue de Stockholm - 75008 Paris

L'inscription sera considérée comme définitive au retour de ce bulletin rempli, accompagné de son règlement et après confirmation par notre département formation.

Dès réception de ce document, nous vous enverrons deux conventions de formation dont vous voudrez bien nous retourner un exemplaire daté et signé.

La signature de ce bulletin d'inscription signifie l'acceptation sans réserve de nos conditions générales de vente

Toute formation commencée est intégralement due

Date, cachet, signature avec la mention
« lu et approuvé »